

Relevé de conclusions de la négociation préalable **6 décembre 2021 – 28 janvier 2022 SE-UNSA**

Dans le cadre de la réglementation relative à la négociation préalable, le syndicat des enseignants de l'UNSA (SE-UNSA) a informé le directeur général des ressources humaines de son intention de déposer un préavis de grève pour la période du 6 décembre 2021 au 28 janvier 2022.

Le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité le SE-UNSA à prendre part à une réunion de négociation préalable organisée le vendredi 10 décembre, de 14h30 à 15h30.

Participant à la négociation :

- **pour l'administration** : monsieur Marc Estournet, chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire (DGRH B), madame Catherine Chabanne, cheffe du bureau du programme 'enseignement scolaire public du premier degré' (DGESCO B1-1), monsieur Henri Salsmann, chef du bureau des affaires statutaires et réglementaires (DGRH B1-3), monsieur Benoît Cornu, chargé d'affaires juridiques au bureau DGRH B1-3.

- **pour le SE-UNSA** : madame Élisabeth Allain-Moréno Secrétaire nationale et monsieur Stéphane Crochet Secrétaire général.

Le SE-UNSA estime que l'évolution de la doctrine d'accueil des cas positifs dans le premier degré, en pleine cinquième vague, est plus que difficile à appliquer pour les directeurs d'école et les enseignants, et que cette évolution menace leur santé physique et psychologique.

Le manque de remplaçants ajoute encore de la tension supplémentaire.

Il demande plusieurs mesures, qu'il estime nécessaires :

- un changement de méthode sur la délivrance des annonces et davantage de communication directe avec les personnels. Il signale les différences d'interprétation de la FAQ remontées par les adhérents. Par exemple, selon la FAQ, le niveau 3 du protocole est censé interdire, en cas de fermeture de classe, la répartition des élèves entre les classes restantes, mais des consignes contraires sont données au niveau local. De plus, il est demandé à certains enseignants d'assurer un enseignement distanciel pour des élèves de classes dont ils n'ont pas la charge.

- un retour à la logique présentée à la veille de la rentrée scolaire, qui impliquait une adaptation du protocole aux réalités des territoires. Aujourd'hui, le protocole s'applique de façon homogène quelle que soit la situation épidémique du territoire, contrairement aux annonces du ministre. De ce fait, il est en deçà des impératifs des départements les plus touchés.

- une révision de la procédure du contact tracing, en particulier pour les directeurs d'école. Les ARS sont dans l'incapacité de faire du contact tracing dans les départements les plus touchés.

- une évolution de l'application Onde pour faciliter la remontée des données et la communication avec les familles.

- le recrutement de personnels supplémentaires pour assurer le remplacement dès la rentrée de janvier. Il n'y a plus aucun remplacement sur certains territoires.

- une révision de la consigne de la FAQ qui demande de cumuler l'enseignement en présentiel et en distanciel. Certains DASEN sont plus souples mais le ministère doit reconnaître et écrire noir sur blanc qu'un tel cumul est impossible.

- une priorité d'accès sur la troisième dose pour les enseignants.

Il rappelle enfin que lors du dernier point certains chiffres ont été promis pour le CHSCT ministériel et qu'ils n'ont pourtant pas été fournis.

La DGESCO indique que des réponses favorables ont été données aux académies qui sollicitaient des autorisations de recrutements supplémentaires pour les remplacements, depuis la rentrée. Un message général a été adressé aux secrétaires généraux d'académies afin qu'ils recrutent dès à présent des enseignants contractuels, sans attendre janvier, pour couvrir les remplacements. Il n'y a pas besoin d'autorisation, les académies peuvent le faire dès maintenant dans la limite de leur plafond d'emplois et des marges existantes sur leur schéma d'emplois

La DGRH mentionne une légère progression sur une semaine des personnels positifs : 2 613 personnels contre 2 545 la semaine dernière (chiffres au 10 décembre). 3 208 classes sont fermées contre plus de 4 000 la semaine dernière. 45 écoles primaires dans 16 académies sont totalement fermées.

Sur les recrutements, le message transmis aux académie est de ne pas freiner les recrutements. Mais les viviers de contractuels, dans le premier degré, étant répartis inégalement selon les départements, le rendement de cette solution est variable.

De manière générale, il est observé depuis la rentrée une tension généralisée sur le marché du travail qualifié, avec un contexte de reprise économique qui entraîne des arbitrages de la part des candidats.

La capacité à recruter du Ministère de l'Education nationale s'en fait ressentir, non seulement pour les contractuels mais aussi pour les candidats aux concours.

Le SE-UNSA alerte sur la très grande difficulté à gérer la nouvelle procédure dans le cadre de la découverte d'un cas positif dans une classe est entendue. En effet, dès qu'un enfant est testé positif à la Covid-19, le reste de la classe doit présenter un test négatif pour pouvoir revenir à l'école. La classe risque toutefois de fermer pour trois cas sur 7 jours glissants.

Il souligne le caractère intenable de l'application de ces règles qui obligent les directeurs d'écoles à tenir au courant les familles tout en s'occupant des formalités administratives. Ces contraintes les obligent à travailler en continu en soirée et pendant les week-ends, pour surveiller les éventuelles remontées de cas et enclencher toute la procédure si nécessaire..

Le SE-UNSA signale la charge que représente l'application du nouveau protocole pour les personnels et l'épuisement qu'il provoque, en particulier chez les directeurs d'école.

Le SE-Unsa fait état de l'absence de délai de précaution et de gestion et du manque d'outil pour les aider. Le développement de l'application Onde pourrait pourtant constituer un outil tout à fait adapter. Ils doivent remplir par ailleurs des tableaux pour les caisses primaires d'assurance maladie qui sont sous des formats différents, ce qui n'est pas tenable.

Le SE-UNSA alerte sur la nécessité de prévoir des sms et des mails automatiques aux parents afin d'alléger la charge de travail des directeurs d'écoles sans quoi leur situation sera très difficilement tenable comme en témoigne les nombreuses alertes reçus par le syndicat. Elle **II** estime que l'application Onde pourrait être utilisée à cette fin et pourrait utilement être développée pour simplifier le travail des directeurs d'écoles.

La DGESCO estime impossible d'identifier les élèves sur Onde, car cela serait contraire au RGPD, mais pour l'automatisme il y a une expertise à mener, conformément à ce qui existe déjà dans le second degré.

Le SE-UNSA demande que l'application Onde permette au moins d'extraire des tableaux. Les directeurs d'école travaillent actuellement sur des tableaux de la CPAM et des tableaux des rectorats qui diffèrent et imposent une saisine chronophage qui ne peut être exempte d'erreur. Ils ont besoin d'ergonomie et d'interopérabilité entre les différents tableaux qu'ils ont à remplir. Elle signale la nécessité de permettre aux directeurs d'école d'exercer dans un contexte leur permettant de se reposer le week-end et non de travailler.

La DGESCO prend note et transmettra aux bureaux concernés.

Le SE-UNSA demande des places au concours en nombre suffisant et un recours aux listes complémentaires, pour plus d'attractivité. Un emploi de contractuel n'est pas attractif, surtout s'il s'agit de contrats d'une durée de deux mois.

La DGESCO affirme qu'il y a les marges pour recruter jusqu'à la fin de l'année scolaire dans le premier degré, dès lors que l'académie a une vision à moyen terme.

Les départs avec des retours en cours d'année ne seront pas remplacés au-delà de la période à couvrir, en revanche des emplois vacants restent à pourvoir dans la limite des autorisations budgétaires. Les académies ont donc des possibilités pour procéder à des recrutements plus longs.

Le SE-UNSA rappelle que l'an dernier il y a eu des recrutements jusqu'aux vacances. Quand il a fallu recruter de nouveau après les vacances, un certain nombre de ces contractuels étaient partis travailler ailleurs.

La DGRH rappelle que la situation était considérée comme exceptionnelle et de courte durée. Lors du premier semestre 2021 un reflux épidémique durable était anticipé.

Elle souligne que dans le contexte de décroissance sensible de la population scolaire dans le premier degré, le besoin structurel de moyens d'enseignement n'est pas en hausse.

Dès lors, la situation n'est pas favorable à des recrutements de titulaires mais à des recrutements temporaires, avec sans doute des échéances adaptées à la situation épidémique.

Pour les listes complémentaires, la capacité à y faire appel est bornée par le décret et par les autorisations budgétaires.

Le ministère a autorisé certaines académies à faire appel aux listes complémentaires au-delà des désistements, pour un total de 151 lauréats à Aix-Marseille, Lyon, Orléans-Tours, Paris, La Réunion, Rennes, Lille et Nice.

Le SE-UNSA indique qu'il y a actuellement des générations d'élèves qui connaissent un contexte inédit pour leur scolarité dont il faut tenir compte. Il n'est pas possible d'anticiper les mois et années à venir. Au bout de deux ans, il faut cesser de faire du court terme et il faut les moyens de prévoir des recrutements à long terme pour la qualité de l'enseignement.

En raison de la crise de l'attractivité du métier : il est nécessaire de donner aux personnes qui signent le contrat des perspectives sur le métier, ce qui permettrait de renforcer l'attractivité de ces métiers.

La DGRH : Le plafonnement à 24 élèves par classe, qui est en cours de finalisation, va dans ce sens.

Lorsqu'il est procédé à un recrutement d'un fonctionnaire, cela représente un engagement pour plus de 40 ans. Il est donc primordial de prendre en compte l'adéquation de l'offre d'enseignement à l'évolution des besoins d'enseignement. L'INSEE a publié un rapport qui prédit une décroissance de la population à compter de 2044. Il est donc nécessaire de calibrer au plus juste les recrutements présents à l'évolution de la démographie future.

La DGESCO : Le niveau de recrutement est la conséquence des schémas d'emploi arbitrés en PLF. Ces dernières années, le premier degré a bénéficié d'une priorité marquée par rapport au reste de la fonction publique, les taux d'encadrement se sont constamment améliorés et ont permis d'accompagner tous les territoires qu'il s'agisse des territoires ruraux ou de l'éducation prioritaire et tous les élèves.

Pour les contractuels, la DGESCO rappelle le caractère exceptionnel de l'autorisation budgétaire donnée l'année dernière. Elle indique que la situation est différente cette année. En effet, le ministère doit couvrir des emplois financés mais vacants, les académies peuvent ainsi proposer des contrats plus longs.

Le SE-UNSA espère que les recteurs ne seront pas d'une prudence excessive.

Il fait part de son inquiétude sur la continuité des apprentissages des élèves du premier degré. Contrairement à l'année dernière où la continuité pédagogique a été maintenue, le SE-UNSA craint que l'application du nouveau protocole sanitaire entraîne une perte de continuité pédagogique pour les élèves. En effet, la suspension de l'enseignement en présentiel comme l'obligation pour l'ensemble de la classe de se tester dès le premier cas positif font peser le risque d'une discontinuité dans l'apprentissage des élèves et ce d'autant que les modalités hybrides d'enseignement sont actuellement requises pour les classes comportant moins de trois cas positifs.

La DGESCO signale l'engagement des secrétaires généraux à maximiser les viviers de contractuels et à procéder aux recrutements.

Le SE-UNSA conclut en insistant sur l'importance d'allonger les contrats lors du recrutement afin d'attirer les talents d'autant que la reprise économique oblige l'éducation nationale à être plus compétitive.

Au terme de la négociation, le SE-UNSA confirme son intention de déposer un préavis de grève pour la période du 6 décembre 2021 au 28 janvier 2022.

Le chef de service des personnels
enseignants de l'enseignement scolaire

SE-UNSA

Marc ESTOURNET

Elisabeth ALLAIN-MORENO
Stéphane CROCHET